



COALITION
BURUNDAISE
DES DÉFENSEURS
DES DROITS DE
L'HOMME
CBBDDH

Déclaration de la CCBDDH

15^e Commémoration de l'assassinat d'Ernest Manirumva

1. Dans la nuit du 08 au 09 Avril 2009, Ernest Manirumva, défenseur des droits de l'homme et ancien Vice-Président de l'Organisation de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques(OLUCOME) a été sauvagement assassiné et son corps sans vie a été retrouvé à sa résidence à Mutanga Sud-Bujumbura.
2. Trois commissions d'enquête ont été mises en place avec comme mission la découverte des auteurs et du mobile de ce crime. Le FBI américain a prêté main forte aux équipes burundaises. Le rapport de la 3^e commission a demandé l'audition de certaines personnalités et leur confrontation pour découvrir la vérité et converge avec les conclusions de la FBI qui a recommandé un relevé de test ADN de certains hauts responsables des unités de Police et du Service National de Renseignement et de le comparer avec les empreintes trouvées sur les lieux du crime. Cette requête n'a jamais été honorée.
3. Depuis Avril 2009, les organisations de la société civile membres de la campagne « Justice pour Ernest Manirumva » n'ont jamais cessé de demander que lumière soit faite sur cet assassinat et que les auteurs soient poursuivis devant la justice, mais elles ont été diabolisées et violentées à cause de cela.
4. Quinze ans après cet assassinat, aucune lumière n'a été encore faite sur les meurtriers d'Ernest Manirumva. Un simulacre de procès a eu lieu et des boucs émissaires ont été condamnés en passant outre les conclusions des commissions d'experts.
5. Réclamer la Justice pour Ernest Manirumva est un droit et un devoir auxquels les défenseurs des droits humains ne pourront jamais renoncer car il a été assassiné à cause d'un devoir citoyen qu'il était en train d'accomplir. En effet, Il a été assassiné parce qu'il menait un travail officiel d'enquête sur un détournement d'armes commandées et payées par le Ministère de la Sécurité Publique mais qui ne parvenaient jamais dans les stocks de l'armée et de la police. Ses recherches l'ont conduit sur une piste de trafic d'armes faites par des hauts gradés de la police et du Service National de Renseignement(SNR). Peu avant son assassinat, des menaces de mort ont été dirigées contre lui et certains membres et employés de l'OLUCOME pour qu'ils abandonnent les enquêtes et le plaidoyer sur certains dossiers concernant le détournement de fonds publics et de vente

irrégulière de biens de l'Etat. Ernest Manirumva n'a pas cédé aux menaces et il a payé de sa vie.

6. Le 22 Mai 2012, la Cour d'appel de Bujumbura a rendu un jugement inique, à travers l'arrêt 402 sans prendre en compte les résultats des enquêtes. Le Ministère public n'a pas interjeté appel. En 2013, l'OLUCOME a introduit un pourvoi en cassation sur ce dossier à la Cour Suprême. Des audiences fixées en catimini et remises à des dates ultérieures n'ont pas eu de suite. Depuis Septembre 2014, la chambre de cassation n'a jamais fixé d'audience sur ce dossier. Selon les informations à notre possession, le procès de l'assassinat de Ernest Manirumva est clôturé et son dossier est introuvable au niveau du greffe de la Cour suprême et des autres juridictions.

7. En ce jour où commémorons 15 ans qui viennent de passer après son assassinat, Nous rendons hommage à notre cher regretté dévoué collègue et défenseur des droits humains Ernest Manirumva, et La CBDDH demande :

Au gouvernement du Burundi :

- ✓ D'arrêter, juger et punir conformément à la loi les assassins d'Ernest Manirumva en s'appuyant sur le rapport de la 3ème commission d'enquête et les recommandations de la FBI.
- ✓ De procéder à la promulgation de la loi sur la protection des défenseurs des droits humains et de cesser toute forme de harcèlement et de violence en vers ces derniers.

Aux Défenseurs des Droits Humains et à la population burundaise

- ✓ De répertorier tous les actes de malversations économiques et d'abus de pouvoir en ayant à l'esprit que l'injustice ne durera pas pour toujours mais que tôt ou tard des personnes auront à répondre de leurs actes.
- ✓ De tenir bon face aux menaces, de rester solidaires et de continuer à demander des comptes aux détenteurs du pouvoir car la lumière finira par jaillir au bout du tunnel quelle que soit la longueur de la lutte

Aux partenaires au développement

- ✓ De demander au Gouvernement du Burundi de rendre compte concernant l'application des conventions internationales en matière des droits de l'homme pour garantir que les appuis fournis ne constituent pas un facteur de violation des droits humains.

Signée le 08 Avril 2024

Eulalie NIBIZI



Directrice Exécutive de la CBDDH